

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2020

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -
(N° 2905)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 510

présenté par

M. Lassalle, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, M. Charles de Courson,
Mme Dubié, M. El Guerrab, M. Falorni, M. Favennec Becot, Mme Josso, M. François-
Michel Lambert, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel, M. Pupponi et M. Philippe Vigier

ARTICLE 2

À la troisième phrase de l'alinéa 10, après le mot :

« publique »

insérer les mots :

« et d'une mise à jour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'insister sur le fait que les zones de circulation du virus sont susceptibles d'évoluer du fait des déplacements de population (par exemple lors des vacances et des week-ends) et c'est pourquoi la mise à jour régulière de la carte est donc nécessaire.